

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de LANTENOT

### PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Centre de la commune au 1/2000  
èmeArrêté par délibération du  
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du  
Conseil Communautaire :

Pièce n°4.2.23

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR


INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon :  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29  
initiative@orange.fr initiative@orange.fr

#### Légende :

— Limite de zones et de secteurs

#### ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UA : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périphéries de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UB : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UB : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périphéries de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UE : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

UL : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périphéries de protection de captage

#### ZONES A URBANISER

AUa,AUb,AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

#### ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périphéries de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1,At2,At3,At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

#### ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existance d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nlb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt1, Ngt2... : Secteur de la zone N liés aux parcours du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

#### Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-34 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

+ Carrière (Source : BRGM)

△ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

■ Aléa très fort

Affaissement / effondrement

Glissoissement de terrain

Chute de blocs

■ Aléa fort et moyen

Affaissement / effondrement

Glissoissement de terrain

Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

△△△ Zone A : contrainte très forte

△△△ Zone B : contrainte forte

△△ Zone C : contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

--- Axe Ligne Haute Tension

■ Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

→→ Ruissellement (source : DDT + Commune)

■ Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

#### Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151.23

L.151.19

\* Arbre remarquable

■ Haie

■ Alignement d'arbre

■ Ripisylve

■ Vergers,pré-vergers, îlots verts

■ Boisement protégé

■ Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

■ Zones humides à compenser

■ Zones humides de compensation

■ Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.12 du Code de l'urbanisme

--- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

■ Espace vert à créer

■ OAP densification

■ OAP sectorielle

■ Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

+++ Limite communale

■ Bâtiment agricole

● Liaison douce - cheminement de randonnées

--- à préserver

■ Zone de sauvegarde Sage Brechin

■ Cours d'eau

